

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILLEAU

*Extrait des délibérations
d'une séance ordinaire du
conseil municipal de Ferland-et-Boilleau
le 4 décembre 2023*

Sont présents : messieurs les conseillers Samuel Choquette, Claude Paquet, Grégoire Girard et mesdames les conseillères Caroline Chayer, Janic Gagnon formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Hervé Simard

Est absent : monsieur le conseiller Jean Simard

Adoption du calendrier des séances 2024

Résolution # 234-12-2023

Relative à l'approbation du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Grégoire Girard

Appuyé par Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront à l'édifice municipal et débuteront à 19 h 30.

Lundi 15 janvier 2024

Lundi 5 février 2024

Lundi 4 mars 2024

Mardi 2 avril 2024

Lundi 6 mai 2024

Lundi 3 juin 2024

Mardi 2 juillet 2024

Lundi 19 août 2024

Mardi 3 septembre 2024

Lundi 7 octobre 2024

Lundi 4 novembre 2024

Lundi 2 décembre 2024

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

*Donnée en mon bureau à Ferland-et-Boilleau,
Ce 6^e jour de décembre 2023.*



Nancy Girard
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale